

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



Commune de ALLANCHE Séance du jeudi 25 janvier 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 19 janvier 2024

Présents : 12

vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 14

Représentés: Patrick MERAL représenté par ALAIN GRIFFE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Fonds cantal innovation : projet d'équipements sportifs intérieurs du gymnase - Demande de subvention au CD15 - DE_011_2024

Le gymnase communal d'Allanche fait l'objet à l'heure actuelle de travaux de rénovation énergétique permettant *in fine* de remettre cet équipement en état tout en respectant les nouvelles normes écologiques et de réduire les émissions de CO2.

Dans un souci d'amélioration du cadre de vie des habitants, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante d'acquérir de nouveaux équipements sportifs intérieurs pour le gymnase. Il souhaite également remplacer le revêtement de sol.

Au titre du Fonds Cantal Innovation 2024, un appel à projet est lancé par le Département du Cantal concernant la modernisation des équipements sportifs. Ce fonds peut prendre en charge jusqu'à 50% du coût global de l'opération dans la limite de 30.000 € maximum.

Le coût global de l'opération est estimé à la somme

Date de transmission de l'acte: 30/01/2024
Date de réception de l'AR: 30/01/2024

015-211500012-DE_011_2024-DE
A G E D I

CENT EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTIMES HORS TAXES (79.600,78€ HT), soit QUATRE VINGT QUINZE MILLE CINQ CENT VINGT EUROS ET QUATRE VINGT QUATORZE EUROS TTC (95.520,94 € TTC).

Monsieur le Maire souhaite que la commune réponde à cet appel à projet et demande une subvention de 38 % au Conseil Départemental du Cantal, soit un montant total de **TRENTE-NEUF MILLE HUIT CENT EUROS ET TRENTE-NEUF CENTIMES HORS TAXES (39.800,39 € HT)**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention d'un montant de **TRENTE-NEUF MILLE HUIT CENT EUROS ET TRENTE-NEUF CENTIMES HORS TAXES (39.800,39 € HT)** soit 38% du projet au titre du FCI 2024 - Modernisation des équipements sportifs ;
- **VALIDE** le plan de financement proposé ci-dessous ;

| Montant des équipements et des subventions à percevoir | DÉPENSES HT | RECETTES HT |
|--|---------------------------|--------------------|
| Montant des équipements HT <ul style="list-style-type: none">• Equipements sportifs• Revêtement de sol souple | 8.200,78 € 71.400,00 € | |
| Fonds Cantal Innovation 38 % | | 30.000,00 € |
| Autofinancement | | 49.600,78 € |
| TOTAL HT | 79.600,78 € | 79.600,78 € |
| TOTAL TTC | 95.520,94 € | |

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe BOUSSARD



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : **30 JAN. 2024**

publié le :

30 JAN. 2024

Date de transmission de l'acte: 30/01/2024

Date de réception de l'AR: 30/01/2024

015-211500012-DE_011_2024-DE

A G E D I